

ENSEIGNEMENT

Milquet pointe profs et directeurs

**Les premiers éléments des enquêtes
disciplinaires à peine révélés, la ministre**

Milquet pointent déjà des responsables.

La ministre francophone de l'Éducation Joëlle Milquet a pointé du doigt des enseignants et certains directeurs négligents ayant participé, selon les premiers éléments des enquêtes disciplinaires en cours, à la divulgation d'épreuves certificatives dans l'enseignement secondaire.

«*Les fuites ne sont pas venues de l'administration en tant que telle pendant la période de rédaction. C'est venu à partir du moment où les caisses de questionnaires étaient distribuées*», a affirmé Mme Milquet (cdH) sur le plateau de «Controverse» (RTL-TVi).

«*Je trouve inacceptable que des acteurs de l'enseignement – et des enquêtes en cours au niveau disciplinaire nous donnent déjà quelques éléments – participent à des divulgations, que ce soient des enseignants, que ce soit sur base de la négligence de certains directeurs*», a-t-elle ajouté.

En plus d'enquêtes disciplinaires, les fuites des questionnaires de trois épreuves qui ont dû être annulées la semaine dernière font l'objet d'une plainte au pénal.

Mais pour Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre va trop vite dans ses accusations. «*Pour le moment, c'est un sabotage. Je ne sais pas qui l'a fait, je n'accuse donc personne*», a-t-elle commenté.

Il apparaît que l'on a essayé de mettre à mal le système lui-même des évaluations externes, a relevé pour sa part le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte (PS), pour qui cette tentative est vouée à l'échec.

Des élèves sanctionnés

Des élèves ont aussi relayé les questionnaires sur les réseaux sociaux. Certains d'entre eux se seraient vus signifier une interdiction de se réinscrire, a dénoncé Bernard Hubien (Ufapec, association de parents de l'enseignement catholique).

Une telle sanction serait inacceptable, ont jugé dans «Mise au Point» (RTBF) Étienne Michel (SeGEC, couple des pouvoirs organisa-

teurs de l'enseignement catholique) et Luc Pirson (Fapeo, associations de parents de l'enseignement officiel). Ils soulignent tous deux que c'est bien le système qui doit être sécurisé par les adultes.

Cette sécurisation, selon M. Michel, pourrait être apportée en ne fournissant les questions que le jour même, tandis que la méthode, elle, pourrait être distribuée plus tôt pour tenir compte des contraintes techniques (préparation du matériel scientifique, CD de langue, etc.).

M^{me} Bertieaux estime cependant qu'il conviendrait aussi de responsabiliser les élèves, sans les sanctionner.

La ministre Milquet a confirmé que les mesures de sécurité imposées aux chefs d'établissements devaient être renforcées, peut-être en prévoyant des versions de rechange pour chaque épreuve ou une distribution par voie numérique sécurisée.

Il reviendra à la commission spéciale, approuvée vendredi au Parlement, de réaliser ce travail. ■